

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-138

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2025**

BUDGET PRINCIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 août 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 septembre 2025.



LE MAIRE

Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 septembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Guy Pernic, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Paméla Trécasse par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Brigitte Cadet à 17h17 (affaire n° 2025-136)

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 2025-079 du conseil municipal du 3 juin 2025 portant sur le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 août 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 13 931 969,17 € en section de fonctionnement et à 20 620 802,07 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement (les prévisions sont votées au niveau du chapitre) ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 93 209 969,17 € en section de fonctionnement et à 41 533 802,07 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'attribuer une subvention complémentaire de 645 000 € au CCAS, portant ainsi le montant annuel de la subvention à 7 045 000 € ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Annick Le Toullec
Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2025.

❖ **En section de fonctionnement**

- Le budget avant BS s'équilibre à **79 278 000 €**.
- Au budget supplémentaire, les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à **13 931 969,17 €**.
- Au final, le budget s'équilibre à **93 209 969,17 €** après BS.

La subvention au CCAS est ajustée à **7 045 000 €** au même niveau qu'en 2024.

❖ **En section d'investissement**

Le budget avant BS s'équilibre à **20 913 000 €**.

Au budget supplémentaire (BS), les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à **20 620 802,07 €** (restes à réaliser compris).

La section d'investissement s'équilibre ainsi à **41 533 802,07 €** (restes à réaliser compris) après budget supplémentaire.

■ Le conseil municipal est appelé :

- à approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à **13 931 969,17 €** en section de fonctionnement et à **20 620 802,07 €** (restes à réaliser compris) en section d'investissement (les prévisions sont votées au niveau du chapitre) ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à **93 209 969,17 €** en section de fonctionnement et à **41 533 802,07 €** en section d'investissement ;
- à attribuer une subvention complémentaire de **645 000 €** au CCAS, portant ainsi le montant annuel de la subvention **7 045 000 €** ;
- à autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT



BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – PRESENTATION	4
I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
☒ <i>Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....</i>	<i>6</i>
☒ <i>Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>6</i>
☒ <i>Le chapitre 73 : Impôts et taxes</i>	<i>7</i>
☒ <i>Chapitre 731 : Fiscalité locale.....</i>	<i>7</i>
☒ <i>Le chapitre 74 : Dotations et participations</i>	<i>8</i>
☒ <i>Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....</i>	<i>8</i>
☒ <i>Le chapitre 76 : Produits financiers</i>	<i>8</i>
☒ <i>Le chapitre 77 : Produits spécifiques.....</i>	<i>9</i>
☒ <i>Le chapitre 78 : Reprises sur provisions.....</i>	<i>9</i>
☒ <i>Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté.....</i>	<i>9</i>
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
☒ <i>Le chapitre 011 : Charges à caractère général</i>	<i>10</i>
☒ <i>Le chapitre 012 : Charges de personnel</i>	<i>10</i>
☒ <i>Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....</i>	<i>11</i>
☒ <i>Le chapitre 66 : Charges financières</i>	<i>11</i>
☒ <i>Le chapitre 67 : Charges spécifiques</i>	<i>11</i>
☒ <i>Le chapitre 68 : Dotations aux provisions</i>	<i>12</i>
☒ <i>Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.....</i>	<i>12</i>
III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
☒ <i>Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....</i>	<i>14</i>
☒ <i>Le chapitre 13 : Subventions d'investissement</i>	<i>14</i>
☒ <i>Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>14</i>
☒ <i>Les chapitres 20, 204 et 21.....</i>	<i>14</i>
☒ <i>Le chapitre 27.....</i>	<i>14</i>
☒ <i>Le chapitre 024 : Les produits de cessions</i>	<i>15</i>
☒ <i>Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement</i>	<i>15</i>
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16
☒ <i>Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement.....</i>	<i>16</i>

☒ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement	17
☒ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	17
☒ Les chapitres 458 : Opérations pour compte de tiers	18
IV - LES ECRITURES D'ORDRE.....	19
☒ Les amortissements	19
☒ Les subventions transférées.....	19
☒ Les travaux en régie.....	19
☒ La neutralisation des amortissements de subventions.	19
☒ Les opérations patrimoniales (chapitre 041).....	20
ANNEXE 1 – PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS	21

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – PRESENTATION

La présente note a pour objectif de présenter le **budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025**. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...) ;
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- **une section d'investissement** (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- **une section de fonctionnement** (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des **chapitres et articles** qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...) ;
- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité d'ordonnateur, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.

Le cycle budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** (BP) est le premier acte budgétaire pour un exercice donné. Il est donc voté en début d'année (avant le 31 mars) et couvre du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget supplémentaire** (BS) est une **décision modificative** (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du BP et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		BP + DM	BS	Total Budget
013	Atténuations de charges	430 000,00	0,00	430 000,00
70	Produits des services	866 168,48	166 186,86	1 032 355,34
73	Impôts et taxes	32 701 007,95	283 139,00	32 984 146,95
731	Fiscalité locale	21 379 589,00	-	21 379 589,00
74	Dotations et participations	17 311 105,18	50 079,74	17 361 184,92
75	Autres produits de gestion	2 004 862,24	32 000,00	2 036 862,24
76	Produits financiers	53 000,00	-	53 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	-	0,00
78	Reprise sur provisions	2 232 267,15	-	2 232 267,15
Total des recettes Réelles		76 978 000,00	531 405,60	77 509 405,60
042	Opérations d'ordre	2 300 000,00	200 000,00	2 500 000,00
Total des recettes d'ordre		2 300 000,00	200 000,00	2 500 000,00
Résultat reporté			13 200 563,57	13 200 563,57
Total des recettes de fonctionnement		79 278 000,00	13 931 969,17	93 209 969,17

⊗ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Les recettes de ce chapitre comprennent principalement les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations liées à la gestion de la masse salariale (cotisations aux organismes sociaux, trop-versés divers, etc.).

⊗ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration municipale (restauration scolaire et prestations alimentaires), les frais de gestion du budget de la Caisse des Ecoles ainsi que les ventes d'eau à Edena.

On compte également des redevances d'occupation, les produits des concessions de cimetières et les produits des régies de recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

RECETTE	BUDGET AVANT BS	BS	BUDGET APRES BS
RESTAURATION SCOLAIRE PARTICIPATION DES FAMILLES	250 006	0	250 006
VENTE D'EAU A EDENA	226 650	0	226 650
PRESTATIONS ALIMENTAIRES	137 294	0	137 294
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	91 694	4 499	96 193
CONCESSION TOMBES CIMETIERES	66 000	0	66 000
ACTIVITES DES REGIES PISCINE, MEDIATHEQUE, PEPINIERE	50 002	0	50 002
ACTIVITES PÉRISCOLAIRES	4 999	0	4 999
PRESTATIONS DIVERSES – CONVENTION TO EP	1	161 167	161 168
AUTRES PRODUITS	39 522	521	40 043
TOTAL	866 168	166 187	1 032 355

✕ Le chapitre 73 : Impôts et taxes

■ Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par le fonds d'intervention pour les routes et le transport (FIRT), l'attribution de compensation (TO) et l'octroi de mer. A cela s'ajoute cette année, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par le TO aux communes membres.

OBJET	BUDGET AVANT BS	BS	BUDGET APRES BS
OCTROI DE MER	19 213 599	0	19 213 599
ATTRIBUTION DE COMPENSATION - TO	11 968 261	0	11 968 261
TAXE SUR CARBURANT - FIRT	1 519 147	0	1 519 147
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE TO		283 139	283 139
TOTAL	32 701 007	283 139	32 984 146

✕ Chapitre 731 : Fiscalité locale

OBJET	BUDGET AVANT BS	BS	TOTAL BUDGET
CONTRIBUTIONS DIRECTES	20 048 711	0	20 048 711
DROITS DE PLACE	200 000	0	200 000
TAXE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITÉ	622 878	0	622 878
TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE	228 000	0	228 000
DROITS D'ENREGISTREMENT	280 000	0	280 000
TOTAL	21 379 589	0	21 379 589

Les recettes de ce chapitre sont constituées de contributions fiscales directes, taxes foncières, droits d'enregistrement, taxes sur l'électricité, etc.

Il n'y a pas de changement sur les prévisions.

☒ Le chapitre 74 : Dotations et participations

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

OBJET	BUDGET AVANT BS	BS	TOTAL BUDGET
DOTATION DE COMPENSATION	8 133 823	0	8 133 823
DOTATION AMENAGEMENT - DACOM	5 210 070	0	5 210 070
DGF - DOTATION PRINCIPALE	1 816 888	0	1 816 888
PARS - 2025	1 045 000	0	1 045 000
SUBV PETITS DEJEUNERS - EDUCATION NATIONALE	270 000	1 409	271 409
CONTRAT DE VILLE ET CITE EDUCATIVE	400 000	0	400 000
OPERATIONS MOBILITES	94 626	0	94 626
FIPHFP - FONDS INSERTION PERSONNES HANDICAPEES FP	0	62 321	62 321
FCTVA SUR DEPENSES D'ENTRETIEN BAT - VOIRIES	59 607	-21 241	38 366
DIVERS	281 091	7 591	288 682
TOTAL	17 311 105	50 080	17 361 185

Ce chapitre est principalement composé de dotations de l'Etat. Il n'y pas de changement notable.

Une dotation supplémentaire a été perçue et ajoutée au BS, concernant le financement des dépenses de la Ville à destination des personnes en situation de handicap.

☒ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne le produit des baux divers, dont les LTS. Il comprend principalement les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres (cyclones...), les indemnités perçues au titre de procédures judiciaires et des occupations sans titre du domaine public, ainsi que les remboursements de tiers sur des facturations émises à tort (avoirs).

Objet	Budget avant BS	BS	Total budget
PRODUITS IMMOBILIERS	1 000 000	-29 000	971 000
LOCATIONS DE LTS	500 000	0	500 000
RÉGIE LOCATION DE SALLES DE FETES	28 790	0	28 790
INDEMNITES ASSURANCES (CYCLONE BELAL...)	398 313	9 738	408 051
DIVERS	77 759	51 262	129 021
TOTAL	2 004 862	32 000	2 036 862

☒ Le chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre comprend essentiellement la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique.

Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata, sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années, jusqu'en 2028. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

Le chapitre enregistre également les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

✕ Le chapitre 77 : Produits spécifiques

Ce chapitre est dédié à la réalisation d'opérations comptables spécifiques (annulations de mandats d'exercices antérieurs) et aux produits de cession.

✕ Le chapitre 78 : Reprises sur provisions

Les crédits inscrits portent sur la reprise de provisions concernant les participations au déficit à verser à la SEDRE pour l'opération « Zac Rivière des Galets » et concernant les loyers de la Sem Gem'Port à admettre en créances éteintes (chapitre 65) suite à la liquidation de la structure.

OBJET	BUDGET AVANT BS	BS	BUDGET APRES BS
ZAC ET RHI RIVIERE DES GALETS	1 702 000	0	1 702 000
GEM PORT - LOYERS	450 267	0	450 267
SMTD ILEVA - TRAITEMENT DE DECHETS	80 000	0	80 000
TOTAL	2 232 267	0	2 232 267

✕ Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement après affectation, constaté sur la gestion 2024.

Conformément aux ajustements à effectuer sur les éléments constatés lors du compte administratif 2024 (voir partie I), la reprise effectuée au BS porte sur 13 200 563,57 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	BP + DM	BS	Total Budget
011 Charges à caractère général	9 708 807,51	2 857 722,69	12 566 530,20
012 Charges de personnel	46 700 000,00	-1 300 000,00	45 400 000,00
65 Autres charges de gestion	16 854 192,49	1 811 784,67	18 665 977,16
66 Charges financières	1 165 000,00	0,00	1 165 000,00
67 Charges spécifiques	50 000,00	0,00	50 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	20 064,50	20 064,50
Total des recettes Réelles	74 478 000,00	3 389 571,86	77 867 571,86
023 Virement à la section d'investissement	800 000,00	10 342 397,31	11 142 397,31
042 Opérations d'ordre	4 000 000,00	200 000,00	4 200 000,00
Total des recettes d'ordre	4 800 000,00	10 542 397,31	15 342 397,31
Total des recettes de fonctionnement	79 278 000,00	13 931 969,17	93 209 969,17

☒ Le chapitre 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Après BS, l'inscription budgétaire maximum est de 12,57 M€.

☒ Le chapitre 012 : Charges de personnel

L'enveloppe annuelle est ajustée à 45,4 M€ (44,2 M€ en 2024).

☒ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

DEPENSES	Budget avant BS	BS	Budget après BS
SUBVENTION AU CCAS	6 400 000	645 000	7 045 000
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	4 032 117	1 067 883	5 100 000
CONTRIBUTION AU SDIS	2 107 743	0	2 107 743
RHI / ZAC RIVIERE DES GALETS ET ANRU	1 702 000	83 301	1 785 301
ADMISSIONS EN NON VALEUR	950 268	0	950 268
INDEMNITES ET FORMATION DES ELUS	367 033	0	367 033
SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES	235 000	0	235 000
SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS	208 168	0	208 168
LOGICIELS ET APPLICATIONS	175 968	15 600	191 568
SUBVENTION AU SIDELEC	129 000	0	129 000
PARTICIPATION GIP ECOCITE	35 000	0	35 000
BOURSES D'EXCELLENCE DES SPORTIFS	60 000	0	60 000
DIVERS	451 896		451 896
Total	16 854 192	1 811 784	18 665 977

Les subventions aux associations et aux établissements d'enseignement font l'objet d'une inscription complémentaire au BS, portant ainsi le montant annuel à 5,1 M€, soit un montant équivalent à celui de 2024.

La subvention annuelle au CCAS est ajustée à 7 045 000 € (équivalente à celle de 2024).

Conformément aux statuts de la structure, approuvés par délibération n°21-168 du 09/12/21, le SIDELEC appelle désormais chaque année une participation aux frais de fonctionnement du syndicat (délibération du conseil municipal N° 2023-081 du 04/07/2023).

Les admissions en non-valeur (ANV) correspondent aux titres de recettes émis et dont le recouvrement apparaît compromis. La liste des titres est établie par le Comptable public et présentée à la Collectivité qui doit constater à son budget la charge que représente l'admission en non-valeur.

Concernant les participations au déficit des opérations d'aménagement, l'inscription effectuée au BS concerne la clôture de la concession d'aménagement de l'opération « ANRU » pour un montant de 83 301 €.

☒ Le chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

☒ Le chapitre 67 : Charges spécifiques

Ce chapitre concerne les écritures d'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs.

☒ Le chapitre 68 : Dotations aux provisions

Les provisions sont destinées à couvrir la charge probable qui peut résulter de litiges, des garanties d'emprunts accordées, des parts sociales détenues ou encore du non recouvrement des créances. Elles sont constatées pour le montant estimé de la charge ou du risque.

S'agissant du risque de non-recouvrement des créances, la provision au titre des opérations courantes vise à prendre en compte les titres de recettes émis qui, individuellement, ne sont pas forcément d'un montant significatif, mais agrégés, peuvent représenter des enjeux financiers réels.

La dotation inscrite au BS d'un montant de 20 064 € correspond aux loyers impayés.

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP + DM	Restes à réaliser	BS	Total Budget
13	Subventions d'investissement	3 957 300,00	4 833 624,95	1 265 947,16	10 056 872,11
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	21,78	0,00	21,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14,68	0,00	14,68
23	Immobilisations en cours	0,00	196,66	0,00	196,66
27	Autres immobilisations	1 600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 557 300,00	4 833 858,07	1 265 947,16	16 657 105,23
10	Dotations et fonds divers	1 675 000,00	0,00	56,08	1 675 056,08
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	878 155,94	878 155,94
024	Produits de cessions	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Total des recettes financières		1 675 000,00	0,00	2 878 212,02	4 553 212,02
458202	Requalification de voiries - TCO 2	0,00	485 897,98	0,00	485 897,98
458205	Gestion Eaux pluviales 2025-2026 - TCO	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
458206	Sécurisation parcelles privées (péril imminent)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
458207	RHI Kartié Rivière des Galets	780 700,00	0,00	-260 700,00	520 000,00
Total op. pour compte de tiers		880 700,00	485 897,98	-260 700,00	1 105 897,98
021	Virement de la section de fonctionnement	800 000,00	0,00	10 342 397,31	11 142 397,31
040	Transferts entre sections	4 000 000,00	0,00	200 000,00	4 200 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00
Total des dépenses d'ordre		7 800 000,00	0,00	10 542 397,31	18 342 397,31
Total		20 913 000,00	5 319 756,05	14 425 856,49	40 658 612,54
Excédent reporté					875 189,53
Total des recettes d'investissement cumulées					41 533 802,07

⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au BS, les ajustements se présentent ainsi :

Objet	Budget avant BS	BS	Budget après BS
FCTVA	1 675 000	56	1 675 056
Excédent de fonctionnement capitalisé 2024	0	878 156	878 156
TOTAL	1 675 000	878 212	2 553 212

Le montant affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2024 est repris en investissement au budget supplémentaire 2025, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Après BS, compte tenu de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues est de 10,9 M€, dont 4,8 M€ de restes à réaliser.

Les subventions d'investissement par politique publique et par opération sont présentées en annexe 1.

⊗ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond à l'enveloppe maximale d'emprunt prévue sur l'exercice, soit 5 M€.

⊗ Les chapitres 20, 204 et 21

Ces montants correspondent à des remboursements de trop-versés ou à des annulations.

⊗ Le chapitre 27

Ce chapitre correspond aux remboursements des avances de trésorerie effectuées aux opérateurs dans le cadre des opérations d'aménagement.

Il matérialise également les paiements à l'Etablissement Public de la Réunion sur les opérations de portage des acquisitions foncières et marque l'inscription des biens dans leur compte définitif au niveau de l'actif de la collectivité.

Le chapitre 024 : Les produits de cessions

Le niveau prévisionnel des produits de cessions prévu en 2025 est détaillé comme suit :

Parcelle	Secteur	Prévisions de Cessions 2025
Parcelle BD 161	ZAC 2 -LTS	31 800 €
Parcelle AO 1494	RHI Rivière des Galets Village	10 000 €
Parcelle BA 383	Opération Mascareignes	1 500 000 €
Parcelles AL 1175-1176	Centre-ville	206 150 €
Parcelle AM 441	RHI Epuisement	6 860 €
Parcelle BL 316	ZA des Tamarins	275 000 €
Total des prévisions 2025		2 029 810 €

Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021). Les chapitres budgétaires sont des chapitres sans réalisation qui visent à garantir un niveau minimum d'épargne pour la couverture du besoin de financement de la section de financement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP + DM	Restes à réaliser	BS	Total Budget
20	Immobilisations incorporelles	614 000,00	1 207 515,05	1 270 651,00	3 092 166,05
204	Subventions d'équipement versées	745 000,00	611 171,57	33 789,00	1 389 960,57
21	Immobilisations corporelles	3 800 000,00	3 416 212,99	10 877 417,96	18 093 630,95
23	Immobilisations en cours	2 403 300,00	1 276 859,39	1 686 542,59	5 366 701,98
27	Autres immobilisations	2 970 000,00	0,00	-1 060 000,00	1 910 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 532 300,00	6 511 759,00	12 808 400,55	29 852 459,55
13	Remboursement Subventions d'investissement	0,00	163 107,09	800 000,00	963 107,09
16	Remboursement Emprunts et dettes assimilés	4 200 000,00	100,00	0,00	4 200 100,00
Total des dépenses financières		4 200 000,00	163 207,09	800 000,00	5 163 207,09
458102	Requalification de voiries - TCO 2	0,00	398 135,43	0,00	398 135,43
458105	Gestion Eaux pluviales 2025-2026 - TCO	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
458106	Sécurisation parcelles privées (péril imminent)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
458107	RHI Kartié Rivière des Galets	780 700,00	0,00	-260 700,00	520 000,00
Total Opérations pour compte de tiers		880 700,00	398 135,43	-260 700,00	1 018 135,43
040	Transferts entre section	2 300 000,00	0,00	200 000,00	2 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00
Total des dépenses d'ordre		5 300 000,00	0,00	200 000,00	5 500 000,00
Total des dépenses d'investissement		20 913 000,00	7 073 101,52	13 547 700,55	41 533 802,07

✉ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement

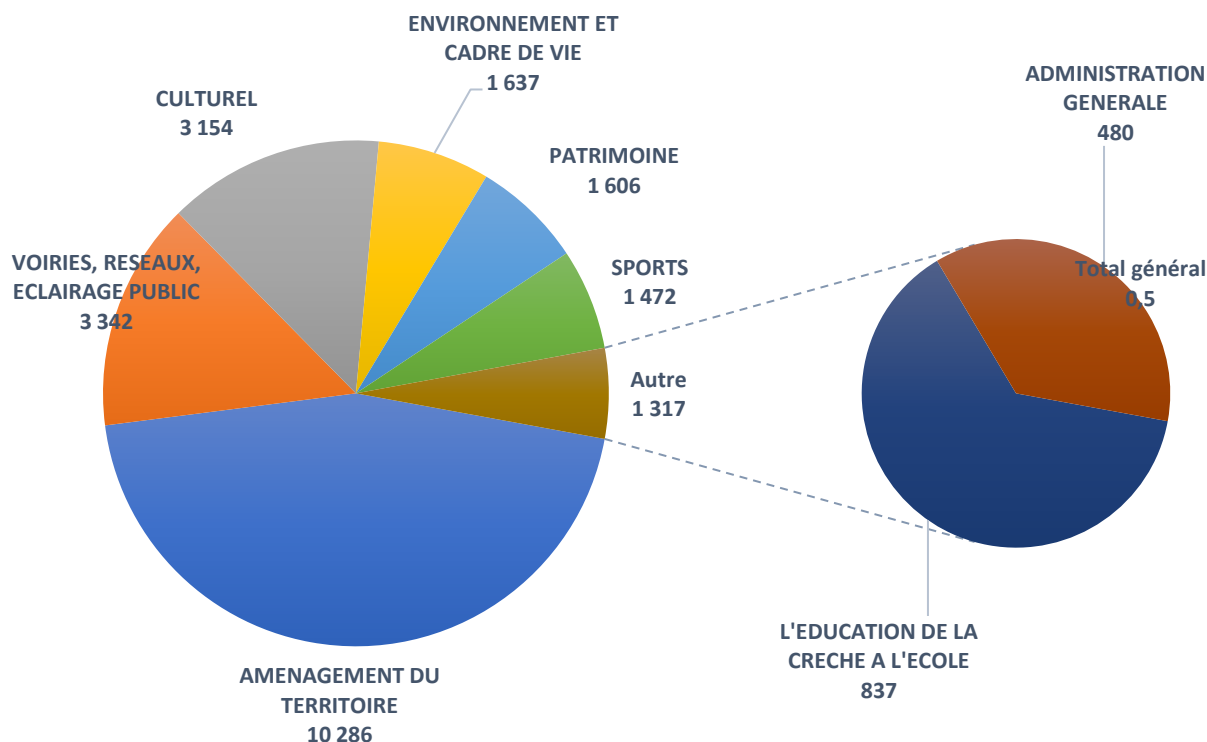
La programmation en investissement avec le BS se chiffre à 17,6 M€ pour 2025 à cela se rajoute les restes à réaliser 2024 (6,5 K€) ainsi que les opérations pour compte de tiers (1 018 K€). Cette programmation est présentée par politique publique en annexe 1.

Les caractéristiques des opérations gérées en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP), sont rappelées ci-après :

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations au 31.12.24	Solde des crédits à affecter au 31.12.24	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Ecoles	2025	13 368 782	12 868 782	500 000	500 000				
ANRU	2025	14 698 812	14 608 812	90 000	90 000				
NPNRU	2029	30 104 857	9 224 314	20 880 543	6 111 772	5 255 296	4 000 000	4 000 000	1 513 475
CSM	2027	1 255 107	0	1 255 107	400 000	855 107			
RHI Kartié RDG	2029	2 752 000	168 135	2 583 865	920 100	491 300	393 200	410 000	369 265
TOTAL		62 089 558	36 870 043	27 541 921	8 021 872	6 601 703	4 393 200	4 410 000	1 882 740

Les dépenses d'équipement fléchées se répartissent de la manière suivante :

Dépenses d'équipement (22,8 M€)



☒ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

L'inscription budgétaire concerne le remboursement de trop perçu sur les opérations NPNRU. Le montant estimé est de 800 K€.

☒ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre concerne l'amortissement en capital de la dette. L'enveloppe prévisionnelle est de 4.2 M€

✉ Les chapitres 458 : Opérations pour compte de tiers

La ville est amenée à assurer, sur la base d'une convention ou d'une décision juridique, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux, de voiries, de sécurisation ne relevant de sa compétence. La ville engage les dépenses et en perçoit le remboursement.

A ce titre le montant des inscriptions est ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

IV - LES ECRITURES D'ORDRE

✉ Les amortissements

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

✉ Les subventions transférées

Les amortissements des immobilisations sont calculés sur leur montant brut.

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée d'une quote-part de la subvention afin de ne prendre en compte que le montant du bien, net de subvention.

La quote-part se traduit par une dépense d'investissement (chapitre 040) et une recette de fonctionnement (chapitre 042).

✉ Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériels acquis, loué, frais de personnel, etc.).

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

✉ La neutralisation des amortissements de subventions.

La Ville verse par le biais du chapitre 204 des subventions d'équipement à divers organismes (associations, SIDELEC, TCO, Ecocité, CCAS...) en vue de la réalisation par ces derniers de projets d'investissement.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel qui se traduit par une charge fonctionnement et une recette d'investissement.

Les dotations aux amortissements servent à renouveler des équipements. Or les subventions d'équipement versées ne constituent pas un équipement de la collectivité. Par ailleurs, l'impact de l'amortissement n'est pas négligeable sur la section de fonctionnement.

L'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales offre la possibilité de neutraliser partiellement ou totalement cette charge d'amortissement. Par cette technique, les amortissements passés n'ont plus d'impact sur le résultat de l'exercice.

L'opération de neutralisation se traduit par une dépense en investissement et une recette en fonctionnement.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21) ;
- transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.

ANNEXE 1 – PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Dépenses			Recettes		
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total	BP+DM+BS	RAR	Budget Total
ACQ BC 574 ZAC TRIANGLE	20 933	0	20 933			
ACQ PARCELLES AE - 468-469-476-477-478-479	50 700	0	50 700			
ACQ TERRAIN CADASTRE AH1377 AH1379 - PATEL	11 914	0	11 914			
ACQ TERRAIN CADASTRE BI 288 - FIM COLIMO	4 934	0	4 934			
ACQ TERRAIN CADASTRE BI 348 - 350 LOTUS SACRE	300	0	300			
ACQ TERRAIN CADASTRE BI 362-383 JWH	300	0	300			
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	15 100	211 604	226 704	2	0	2
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	817 000	0	817 000	147 000	0	147 000
APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	29 800	0	29 800	10 000	0	10 000
APCP - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	18 000	0	18 000			
APCP - CONV. MANDAT SPL GO - REAL POLE SOCIO-EDUC	320 000	0	320 000			
APCP - ETUDE PREOP CO PROPRIETE ECUMES	33 000	0	33 000	0	0	0
APCP - MISSION EVALUATION	99 000	0	99 000	46 971	0	46 971
APCP - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	50 000	0	50 000			
APCP - MISSION OPCU	45 000	0	45 000	54 224	0	54 224
APCP - NPNRU - CONCESSION AMENAGEMENT SPL GO	4 775 000	0	4 775 000	1 600 001	0	1 600 001
CESS° LTS - DIAGNOSTICS TECHNIQUES	3 233	0	3 233			
CPA - PRU	342 000	0	342 000	62 000	0	62 000
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT				2 213	0	2 213
HALLE DES MANIFESTATIONS	0	3 749	3 749			
LES PORTES DE L'OCEAN	0	44 482	44 482			
LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	489 520	0	489 520	125 003	0	125 003
NPNRU - ACCOMP. FONCTIONNEMENT ANNUEL ARA 3.2				7 416	0	7 416
NPNRU - 2EME PROTOTYPE CASANOE 5.3				9 216	0	9 216
NPNRU - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2	0	15 000	15 000	19 200	680	19 880
NPNRU - ACCOMP. FONDS MUTUALISES PARC PRIVE 4.1				5 625	0	5 625
NPNRU - ANIM PLATE FORME MOB DE FRICHE - 1.4				22 500	0	22 500

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Dépenses			BP+DM+BS	RAR	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
NPNRU - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1	0	0	0	5 110	0	5 110
NPNRU - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4	10 500	834	11 334	-142	9 344	9 202
NPNRU - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2				370	12 050	12 420
NPNRU - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	0	22 483	22 483	17 640	0	17 640
NPNRU - ETUDE MEP STRUCT AIDE A LA MOBILITE -1.1				0	5 546	5 546
NPNRU - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK	0	105 725	105 725	0	47 821	47 821
NPNRU - EXPERIMENTATION CULTURE RIZ FRICHE URBAINE	0	10 410	10 410			
NPNRU - GARAGE SOLIDAIRE - 1. 2 .2				14 220	0	14 220
NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE	0	28 576	28 576	0	33 760	33 760
NPNRU - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG	0	3 530	3 530	0	0	0
NPNRU - MISE EN PLACE TIERS LIEUX EN CONTENEUR 2.1				17 634	0	17 634
NPNRU - PILOTAGE ACTIONS PIA - 6.1				37 500	0	37 500
NPNRU - PLATE FORME MOB SOLID 1.3				3 136	0	3 136
NPNRU - POINT DE VENTE FERME URBAINE 3.6				3 300	0	3 300
NPNRU - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2				9 085	0	9 085
NPNRU - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK				26 939	0	26 939
NPNRU- DEPLOIEMENT FERME URB 3.8				50 721	0	50 721
NPNRU- DEVT VILLAGE ESS - 2 .3				15 000	0	15 000
NPNRU- EQUIPEMENT BIM RENOV ENERG - 4.3				15 750	0	15 750
OPERATIONS MOBILITES	286 200	0	286 200	45 650	2 972	48 622
PIA - INSCRIPTION BUDGETAIRE (A AFFECTER)	398 000	0	398 000	0	0	0
PIA ASSISTANT CHEF DE PROJET ACTION 6 2				11 250	0	11 250
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	0	34 769	34 769			
PORTAGE EPFR - ZAC RDG - CV 07 18 01	110 000	0	110 000			
RHI - SAY PISCINE	85 900	30 604	116 504	0	70 446	70 446
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	488 627	296 062	784 689	25 000	208 674	233 674
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	500	39 497	39 997	0	0	0
TRAVAUX GEOMETRE - INVESTISSEMENT	43 386	52 393	95 779			
TRAVAUX SUR LOCAUX LOUES HORS LTS	7 000	9 156	16 156			
TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	300 000	92 154	392 154			
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	240 051	189 102	429 153	152 650	27 650	180 300
ZAC RDG RETROCESSION FONCIERE SEDRE - TRANCHE 2	0	0	0			
TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9 095 898	1 190 128	10 286 026	2 562 184	418 942	2 981 126

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	Dépenses			BP+DM+BS	RC	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPEUVANCHE	0	1 965	1 965			
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	0	74 440	74 440			
AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRIS VELOS	110 000	0	110 000			
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	48 993	2 997	51 991			
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	48 576	47 460	96 036	0	48 167	48 167
INTERVENTIONS DE PROXIMITE PLUVIAL, AUTRES RESEAUX	0	26 044	26 044			
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	25 051	3 077	28 128			
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	0	35 986	35 986			
MODERNISAT° DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TR2	0	1 352 563	1 352 563	476 000	616 420	1 092 420
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASSE	0	5 353	5 353	0	0	0
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	25 335	30 920	56 254			
REALISATION TRVX VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO	0	163 107	163 107			
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	-72 245	243 937	171 692	0	0	0
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	0	14 837	14 837			
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	0	119 768	119 768			
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	0	49 264	49 264	0	218	218
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	0	89	89	0	15	15
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	0	319	319	0	0	0
SECURISAT° ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC PST	0	12 948	12 948	0	204 094	204 094
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS - PST	0	19 139	19 139	0	315 185	315 185
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	73 014	26 224	99 238			
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE	0	329 850	329 850			
TRAVAUX DE SIGNALETIQUE	0	16 273	16 273	74 144	0	74 144
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	414 378	92 244	506 622	0	0	0
TOTAL VOIRIES, RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	673 102	2 668 806	3 341 908	550 144	1 184 099	1 734 243

CULTURE	Dépenses			BP+DM+BS	RAR	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - ETUDES	2 810	112 090	114 900	34 239	0	34 239
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - TRAVAUX	0	0	0	90	0	90
CENTRE CULTUREL FARFAR	-71 189	99 828	28 640			
CINEMA CASINO - ETUDES	309 736	22 551	332 287			
CREATION ET CONCEPTION DE VIDEOS	7 460	0	7 460			
DGA VL - ACQUISITION DE MATERIELS	3 499	389	3 888			
KABARDOCK - CLIMATISATION	0	3 519	3 519	0	204 096	204 097
MEDIATHEQUE - B. BOULARD ET RIVIERE DES GALETS	0	10 578	10 578			
MICRO FOLIES - ETUDES	0	121 697	121 697			
MICRO FOLIES - TRAVAUX				99 386	91 282	190 669
OEUVRES D'ART	19 942	860	20 802			
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	1 407 512	0	1 407 512	1 533 000	82 487	1 615 487
REHAB. & MODERNISATION BIBLIO RIVIERE DES GALETS	414 760	1 000	415 759	181 925	0	181 925
REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	17 720	59 270	76 990	68 400	0	68 400
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	58 214	80 691	138 905	0	0	0
REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD	16 439	34 576	51 015			
SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	20 000	1 800	21 800			
SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER	0	2 000	2 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT APEF	0	1 114	1 114			
SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION	30 000	6 000	36 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	60 000	5 000	65 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	0	9 000	9 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT REUNION CULTURE	50 000	0	50 000			
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	0	169 059	169 059	125 390	0	125 390
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - TRAVAUX	0	37 766	37 766			
TOTAL CULTURE	2 346 903	806 788	3 153 692	2 042 430	377 866	2 420 296

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Dépenses			BP+DM+BS	RAR	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	23 734	1 890	25 624			
AMENAGEMENT BERGES RDG - SUBV FD MOBILITE ACTIVE				0	20 000	20 000
AMENAGEMENT DU JARDIN PROSPER MERIMEE	228 904	25 313	254 217			
AMENAGEMENT JARDIN ZEMBROKAZ	180 231	0	180 231	0	0	0
AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU				0	7 802	7 802
AMGT BERGES RIV. DES GALETS -TR 1 - FONDS VERT	245 497	151 237	396 734	0	25 000	25 000
AMGT DES BERGES RDG SECTEUR 1 - SUBV TO				0	887 500	887 500
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS				0	608 000	608 000
CHANTIERS D'INSERTION - EDUCANOO - FILANOO	0	1 675	1 675			
EMBELLISSEMENT PARC BOISE - TRAVAUX INV	1 097	0	1 097			
ETUDE PARC URBAIN ET RIVIERE REHAB PARC BOISE TR2	167 000	214 953	381 953	0	237 276	237 276
EXTENSION CIMETIERE MARIN - ETUDE ET TRAVAUX	0	2 170	2 170			
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	1 496	0	1 496			
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	-19 732	34 205	14 473			
RENATURATION JARDIN P. MERIMEE - DPV 2024				109 312	13 774	123 086
RENATURATION JARDIN P. MERIMEE - FONDS VERT				51 781	0	51 781
TRANSFERT COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUT° DE COMPENSATION	360 000	0	360 000			
TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	12 758	4 246	17 003			
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 200 984	435 689	1 636 673	161 093	1 849 081	2 010 175

PATRIMOINE	Dépenses			Recettes		
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total	BP+DM+BS	RAR	Budget Total
ACQUISITION DE MATERIEL - REGIE DE PROXIMITE DGST	13 172	24 030	37 202			
CIMETIERE PAYSAG. CONST. LOCAL TECH. - ETUDE & TVX	0	33 530	33 530			
EXTENSION ARCHIVES COMMUNALES- ETUDE ET TRVX	3 743	35 035	38 778	0	0	0
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	15 614	101 460	117 074			
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	54 214	0	54 214			
MODERNISAT SYST AUDIO. HOTEL DE VILLE - SUBV TO				0	85 000	85 000
MODERNISAT SYST AUDIOVISUEL HOTEL DE VILLE	173	190 607	190 780			
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	368 154	194 445	562 599	0	0	0
PHOTOVOLTAIQUE SUR L'HOTEL DE VILLE	7 961	33 125	41 086			
REHAB LOCAUX CIMETIERE MARIN - ETUDES	36 375	890	37 265			
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	5 306	15 934	21 240	0	82 674	82 674
RENOV SALLES POLYVALENTES ZUP - FARFAR - LACPATIA	193 735	0	193 735			
SECURITE ET INCENDIE ERP	110 000	5 128	115 128			
TRAVAUX DE REHABILITATION - BATIMENT DMG	64 040	0	64 040			
VIDEO SURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	93 615	5 910	99 525			
Total général	966 102	640 093	1 606 195	0	167 674	167 674

SPORTS	Dépenses			Recettes		
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total	BP+DM+BS	RAR	Budget Total
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	21 863	17 763	39 626	32 000	0	32 000
ARY PAYET - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	0	0	0	0	0	0
BOULODROME BABOU CARIMBACASSE	0	7 975	7 975	0	14 867	14 867
COMPLEXE SPORTIF VICTOR CARLOT	21 170	0	21 170			
CSM - LOCAL INFIRMERIE ET LIEUX DE STOCKAGE	0	0	0	0	0	0
CSM - MUR ESCALADE				0	0	0
CSM - REFECTION TOITURE	0	4 015	4 015	0	99 840	99 840
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	275 942	75 751	351 693	775 910	0	775 910
DGA VL - MATERIELS SUBAQUATIQUES	0	16 969	16 969			
DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	77 734	29 596	107 330			
DGAVL - MOBILIER	1 793	0	1 793			

SPORTS	Dépenses			BP+DM+BS	RAR	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
DGAVL - SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0			
EQUIPEMENTS SPORTIFS LAMBRAKIS / LYCEE DE LA MER	0	0	0			
GAGNER DU TERRAIN - ZONE D'ECHAUFFEMENT - FDJ	0	47 231	47 231	0	0	0
LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	253 801	30 619	284 420	100 000	0	100 000
LAMBRAKIS - REMPLT REVETEMENT GAZON SYNTHETIQUE				0	0	0
LAMBRAKIS - SKATE PARC ET PUMPTRACK	200 000	0	200 000	0	0	0
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	0	5 300	5 300			
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	0	7 015	7 015			
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	868	6 360	7 228			
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	0	0	0	0	69 297	69 297
PISCINE JLJ - ETUDES ET TRAVAUX RENOV CARRELAGE	16 595	28 458	45 054	0	0	0
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	10 107	112 435	122 542			
RN4 - TERRAIN MULTISPORT PLATEAU NOIR	0	0	0	0	53 752	53 752
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000	0	5 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. TEAM KIOSQUE	2 100	0	2 100			
SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAR.	0	20 000	20 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT COREGYM	0	4 000	4 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	10 000	1 500	11 500			
SUBVENTION EQUIPEMENT DOJO PORTOIS	3 000	0	3 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	24 000	0	24 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT CANNE DE COMBAT	2 000	0	2 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT SS JEANNE D'ARC	0	3 600	3 600			
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG ATHLETISME	4 000	0	4 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG HOCKEY	2 000	0	2 000			
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	3 500	0	3 500			
TERRAINS ENGazonNES SPORTIFS	0	78 958	78 958			
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	0	38 945	38 945			
TOTAL SPORTS	935 472	536 491	1 471 963	907 910	237 756	1 145 665

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	Dépenses			BP+DM+BS	RAR	Budget Total
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total			
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	2 000	0	2 000			
APCP - COUR ECOLE L. LETOULLEC DPV 2023	0	0	0	133 000	0	133 000
APCP - COUR D'ECOLE L. LETOULLEC	230 571	0	230 571			
APCP - COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	4 255	0	4 255	0	0	0
APCP - COURS ECOLES	17 075	0	17 075			
APCP - DE LA COUR D'ECOLE R. FRUTEAU	0	0	0			
APCP - CLASSE PASSERELLE. - ECOLE MAT. A. DELPHA	5 100	0	5 100	3 737	74 465	78 202
APCP - AMO PROJET PEDAGOG. NVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	26 380	0	26 380			
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	147 357	3 798	151 154			
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	170	0	170			
APCP - REHAB SANITAIRE ECOL VENDOMELE/LETOULLEC	0	1 150	1 150			
APCP - SECURISATION DES ECOLES	85 000	0	85 000	62 542	0	62 542
APCP -AMGT COURS ECOL THIEBAULT ELEM. ET MAT DPV23	217	0	217	0	5 993	5 993
APCP -ECOLE MATER A. HOARAU - REHAB ET CREA SANIT.	0	0	0			
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	7 400	960	8 360	0	31 350	31 350
ECOLE NUMERIQUE	0	19 241	19 241	0	46 265	46 265
MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	50 000	7 541	57 541			
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	24 667	27 007	51 674			
MOBILIER POUR LES ECOLES	333	843	1 176			
REF CUISINE CENTRALE SUBV TO				0	107 412	107 412
REFECTION CUISINE CENTRALE	14 825	161 081	175 906	0	78 897	78 897
TOTAL EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	615 350	221 621	836 971	199 279	344 382	543 661

Opérations ADMINISTRATION GENERALE	Dépenses					
	BP+DM+BS	RAR	Budget Total	BP+DM+BS	RAR	Budget Total
ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	48 000	5 985	53 985	0	0	0
ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIELS BUREAU	12 000	0	12 000			
ACQUISITION EQUIPEMENTS - PRECONISATIONS MEDICALES	0	2 344	2 344			
ACQUISITION EQUIPEMENTS - SALLES COMMUNALES	7 001	0	7 001			
ACQUISITION MATERIEL COMMUNICATION	4 500	0	4 500			
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	77 100	44 491	121 591			
AMENDES DE POLICE				260 000	0	260 000
LOGISTIQUE - ACQUISITION MATERIELS	11 589	0	11 589			
PLAN CYBERSECURITE	0	12 871	12 871			
POLICE MUNICIPALE - ACQUISITION DE MATERIEL	30 000	0	30 000			
TELEPHONIE	99 967	19 486	119 453			
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGINS	104 500	0	104 500	24 000	19 680	43 680
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	394 659	85 177	479 836	284 000	19 680	303 680

Pour information, les opérations sous mandat (pour compte de tiers) sont listés ci-dessous

OPERATION SOUS MANDAT	Dépenses			Recettes		
	BP+DM+BS	RC	Budget Total	BP+DM+BS	RC	Budget Total
GESTION EAUX PLUVIALES 2025-2026 - TCO	50 000	0	50 000	50 000	0	50 000
REQUALIFICATION DE VOIRIES - TCO 2	0	398 135	398 135	0	485 898	485 898
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	520 000	0	520 000	520 000	0	520 000
SECURISATION PARCELLES PRIVEES (PERIL IMMINENT)	50 000	0	50 000	50 000	0	50 000
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	620 000	398 135	1 018 135	620 000	485 898	1 105 898